

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 7
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt
le 26 octobre

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 19 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, DEMONTE Ludovic, ALLIES Anne-Marie, FILLOT Olivier, BARJOLLE Pauline

Affichage le : 27/10/20

Etaient absents :

Madame BARJOLLE Pauline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

2020-037 – DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU VILLAGE

Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-035 du 21 octobre 2019.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certaines rues du village sont erronées. Il conviendrait de les modifier.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de conserver les quatre hameaux :

- El Castell
- Al Mitg
- De Della
- Cascarols

DECIDE d'attribuer à chaque hameau le nom des rues ci-dessous :

Lieu dit « El Castel »

- Rue de la Mairie
- Chemin de la Croix
- Impasse du Clot
- Rue du Château
- Rue du Théâtre

Lieu dit « Al Mitg »

- Rue du Pont
- Rue de l'Eglise
- Impasse de l'Oratoire
- Chemin du Château d'Eau

Lieu dit « Cascarols »

- Rue du Pla de Cedailles
- Impasse du Presbytère
- Impasse de la Bergerie

Lieu dit « De Della »

- Impasse de la Fontaine
- Rue des Agrals
- Chemin de la Gare
- Piste forestière

PRECISE que le point zéro sera à l'entrée du village puisqu'il ne peut y avoir d'ambiguïté pour les secours (une seule route d'accès par Saint Pierre Dels Forcats).

PRECISE que la numérotation des rues sera numérologique

2020-038 – DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU VILLAGE – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES PANNEAUX DE RUES ET NUMEROTATION DES HABITTIIONS

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE que les panneaux des noms des rues seront de dimension 400 x 250 bleu RAL 5002 avec filet ombré et police de caractère ombré blanc RAL 9016

DECIDE que les numéros seront de dimension 150 x 100 bleu RAL 5002 avec filet ombré police de caractère ombré blanc RAL 9016

PRECISE que l'entreprise Signaux Girod a été choisi pour un montant total de 2 172.18 € HT soit 2 606.62 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2020-039 – RPOS DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPOS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2020-040 – DEVIS ONF

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'ONF concernant l'entretien de la piste de Planès qui passe par Saint-Pierre Dels Forcats.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE de réaliser les travaux d'entretien d'accotements et talus par l'abattage de rideau de pin afin d'obtenir un gabarit routier de 4 mètres de large et 4 mètre de haut.

PRECISE que l'ONF a été choisi pour un montant total de 3 392.48 € HT soit 3 731.73 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2020-041 – COMMANDE DE PLANTS A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la pépinière départementale, comme chaque année nous sollicite pour savoir si la commune souhaite des plants d'arbustes.

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir pour trouver un emplacement à embellir.

2020-042 – GROUPEMENT PASTORAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Groupement Pastoral qui demande s'il serait possible de rajouter deux parcelles dans le bail qui nous lie (B159 et B308).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE de rajouter les parcelles B 159 et B 308 au bail du Groupement Pastoral.

PRECISE que le bail sera revu avec le rajout de ces superficies à savoir pour la parcelle B 159 superficie de 8ha58a40ca et pour la parcelle B308 superficie de 16ha 8a00ca.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2020-043 – CONSTRUCTION D'UN ABRI PASTORAL DANS LA VALLEE DE PLANES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que le Groupement Pastoral souhaite également construire un abri pastoral dans la vallée pour stocker le matériel du vacher. Ce projet serait financé par le Groupement Pastoral et la commune pourrait aider pour la partie randonneur.

Il précise que cet abri aurait une partie fermée destinée au GP et une partie ouverte destinée aux randonneurs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'idée de construire un abri pour le pastoralisme et pour les randonneurs

PRECISE que le projet devra respecter un maximum le milieu naturel et l'environnement

DEMANDE que tous les projets soient présentés en conseil municipal pour aval.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.



Maire,


Pierre RIU.

